

■ **Amez-Droz Marie**, à Collonge-Bellerive, relations publiques; communication (FOSC du 30.12.1997, p. 9350). L'inscription est radiée d'office, en vertu de l'art. 68 al. 1 ORC, par suite de départ et cessation de l'exploitation.
Journal no 5742 du 12.05.2004
(02266908 / CH-660.2.114.997-6)